



## Elagage pour ligne FranceTelecom

Par **c6poliv**, le **04/09/2014** à **14:52**

Bonjour,

Pour raccorder la maison que je viens d'acheter au réseau France Telecom, ma ligne doit (comme c'est déjà le cas pour d'autres) traverser un arbre sur la propriété d'un voisin.

France Telecom m'a demandé d'aller le voir pour faire élaguer son arbre.

Est-ce à moi d'aller faire la démarche ? Je viens d'arriver et je n'ai pas envie d'entamer une querelle de voisinage !

Merci de vos réponses.

Par **moisse**, le **05/09/2014** à **09:20**

Bonjour,

Vous n'avez pas l'obligation d'aller voir ce voisin.

Mais vous n'aurez pas le téléphone.

Espérez que FT va entamer un conflit à ses frais pour avoir le plaisir de desservir votre immeuble est une illusion.

Par **aguesseau**, le **05/09/2014** à **13:35**

bjr,

il faudrait savoir si vous (ou france télécom) avez un titre de servitude vous autorisant à faire passer votre branchement téléphonique chez le voisin.

cdt